

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.

en liquidation judiciaire

Communiqué des liquidateurs

Numéro 11

Concernant l'admission des créances au passif et le paiement d'un premier dividende

Les 380 créances proposées à l'admissibilité au passif par le dépôt de la 1^{ère} liste consultable au greffe durant les 10 premiers jours de janvier 2013 ont été définitivement admises au passif de la liquidation le 21 janvier 2013.

Les 382 créances proposées à l'admissibilité au passif par le dépôt de la 2^{ème} liste consultable au greffe durant les 10 premiers jours d'avril 2013 ont été définitivement admises au passif de la liquidation le 24 avril 2013.

Seules les créances régulières en la forme, justifiées quant au fond et relatives à des investissements dans des fonds pour lesquels des liquidités sont disponibles sont admises au passif.

Les liquidateurs ont entrepris les démarches pour être autorisés à payer un 1^{er} dividende au titre des créances admises au passif dans des fonds pour lesquels il ne reste pas de contestations à vider.

Le détail des démarches, la liste des fonds concernés et l'agenda feront l'objet de communiqués futurs et d'informations individuelles aux créanciers concernés,

Dans l'intervalle, il est demandé aux créanciers, à leurs conseils ou à leurs courtiers de s'abstenir de contacter les liquidateurs pour obtenir des informations spécifiques préalables.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Les liquidateurs

Evelyne KORN

Paul LAPLUME